



## Plan de départ volontaire

Par **valema**, le **21/07/2014** à **13:29**

Bonjour,

Mon entreprise est en train de mettre en place un plan de départ volontaire que je souhaiterais avoir la possibilité de prendre. Pour cela j'ai la possibilité de joindre à mon dossier (qui sera étudié lors d'une commission destinée à valider les dossiers déposés par les volontaires) une promesse d'embauche or il se pourrait que la promesse d'embauche ne soit pas honorée (il s'agit d'une micro structure) par mon futur employeur (sachant que si c'est le cas je n'ai pas l'intention de poursuivre le futur employeur). Je souhaiterais savoir si mon entreprise peut dans ce cadre me refuser le congé de reclassement et si l'assurance chômage me sera versée à l'échéance de celui-ci.

Je vous remercie

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **21/07/2014** à **15:58**

Bonjour,

Suivant les critères retenus pour les départs volontaires et le congé de reclassement, il devra être apprécié si vous y répondez mais l'employeur n'ira vraisemblablement pas voir ce qui se passera ensuite...